

BTP : six rapports d'un coût déraisonnable pour la justice

*La juridiction niçoise considère que leur prix, 1,50 MF, fut surévalué
Elle poursuit le rédacteur, ingénieur, et le commanditaire
à l'époque directeur général d'une entreprise de travaux publics*

L'affaire en rappelle une autre, qui défraya la chronique et valut quelques ennuis à l'épouse du précédent maire de Paris, Xavière Tiberi. Elle s'articule à Nice autour de six rapports rédigés par un ingénieur, pour le compte d'une importante entreprise de travaux publics. Leur coût fut-il surévalué ? L'accusation soutient cette thèse... que la défense réfute énergiquement.

Mars 1996, la société Spada signe à Nice un contrat d'études et de prospections, d'une durée de deux ans, avec un ingénieur, Hervé Pasqueron de Fommervault. Présenté comme « une pointe nationale » dans le domaine du bâtiment, ce dernier va donc réaliser les fameux rapports relatifs à divers projets immobiliers. Sur la base de 160 000 F HT par trimestre, il

encaissera 1,5 million de francs TTC (228 673 euros).

L'une des études concerne un complexe de luxe au Vietnam, une autre le siège social de l'entreprise de BTP ultérieurement vendu à la ville de Nice.

Pour le vice-procureur Gilles Accomando qui ouvre une information judiciaire en octobre 2000, comme pour le juge d'instruction qui en est saisi, ces rapports furent surfacturés. Certains ressembleraient plus à une compilation d'articles et d'informations déjà publiées qu'à de véritables recherches de terrain.

« Un contrat ruineux pour la société »

Désigné par le magistrat instructeur, un expert-comptable étaye les suspicions. Il estime

que « le contrat s'est avéré ruineux pour Spada, qu'il n'a fait qu'aggraver les difficultés de la société ». Au vu de cette synthèse et des investigations menées par la PJ, le juge Philippe Dorcet engage des poursuites. Il met en examen Hervé Pasqueron de Fommervault pour « recel d'abus de biens sociaux » et Jean-Jacques Brial, à l'époque directeur général de Spada, pour « abus de biens sociaux ». M^e André Deur, le conseil de cet ex-patron, aujourd'hui à la retraite, n'a pas désiré s'exprimer.

Un apporteur d'affaires ?

Au nom de l'ingénieur, M^e Guillaume Carré conteste formellement l'expertise et les arguments de l'accusation. « Il ne faut pas s'en tenir au seul contenu des rapports » plaide-t-il. « Mon client a permis à Spada d'augmenter,

directement ou non, son chiffre d'affaire de 50 MF. Même si la négociation n'a pas abouti, il a trouvé un repreneur, avec la caution d'une grande banque, pour le siège social. Il a obtenu un chantier à Marseille de 25 MF. Dès lors, il a touché une rémunération conforme à celle d'un apporteur d'affaires ».

Egalement poursuivi à Nice dans l'enquête sur la société d'économie mixte SOREHA, l'ingénieur a sollicité l'audition de témoins, susceptibles, selon lui, de conforter ses dires. Après l'annulation de la procédure, Xavière Tiberi avait échappé au tribunal correctionnel. Hervé Pasqueron de Fommervault, qui pointerait actuellement au chômage à Paris, espère une issue aussi favorable. Sur le fond du dossier, en obtenant un non-lieu.